



Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône

**Arrêté désignant
les organismes agréés pour effectuer les missions d'audit global de l'exploitation agricole**

LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

- VU** les articles D 354-1 à D 354-15 du Code rural et de la pêche maritime ;
- VU** l'arrêté du 26 mars 2018 fixant le montant des aides pour les exploitations agricoles en difficulté ;
- VU** l'instruction technique DGPE/SDPE/SDC/2018-325 du 24/04/2018 relative à l'audit global de l'exploitation agricole ;
- VU** la demande conventionnement et d'habilitation faite le 25 juin 2018 ;

SUR proposition de la DDTM des Bouches-du-Rhône

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les organismes agréés pour effectuer les missions d'audit portant sur l'analyse globale de l'exploitation agricole dans le département des Bouches-du-Rhône telles que décrites dans l'instruction technique DGPE/SDPE/SDC/2018-325 du 24/04/2018, sont les suivants :

- SOLIDARITE PAYSANS PROVENCE ALPES

Ces organismes peuvent exercer les missions correspondantes après signature d'une convention d'expertise avec les services de la Préfecture.

Le nom des experts habilités à effectuer un audit figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 :

La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le **11 OCT. 2018**

LE PRÉFET,

Le Chef du Service
de l'Agriculture et de la Forêt

François LECCIA

ANNEXE

Liste des experts habilités à effectuer un audit global de l'exploitation agricole

| Nom - Prénom | Organisme |
|-----------------------|--|
| DUCROCQ Thomas | Solidarité Paysans Provence Alpes |
| SIMON Héloïse | Solidarité Paysans Provence Alpes |
| THOMAS Francis | Solidarité Paysans Provence Alpes |